



#### Référence

**1566**

Déclaration UE 2016/425 disponible sur [guyard-sa.fr](http://guyard-sa.fr)

#### Caractéristiques :

- Gants 5 doigts, coupe américaine, en cuir fleur de caprin hydrofuge, entièrement molletonné.
- Élastique de serrage sur la manchette.
- Tailles disponibles : 7 à 12.
- Longueur : 35 cm suivant la taille.

#### Conditionnement :

- Sachet : à l'unité.
- Carton : 50 paires.

#### Précautions d'emploi :

- Porter les gants sur des mains sèches et propres. Il est recommandé de procéder à un essai préalable des gants, les conditions réelles d'utilisation pouvant différer de celles des essais UE de type.
- Avant toute réutilisation, vérifier que les gants ne présentent pas de défaut, trou, déchirure, usure anormale.

#### Innocuité, confort & dextérité :

- Dextérité, niveau 3.
- Le gant ne contient pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'utilisations.

**Gant type maîtrise en cuir de bovin hydrofuge  
Entièrement doublé molleton  
Risques intermédiaires – Cat. II  
Déclaration délivrée par Leitat (Espagne) n°0162**

**EN 420/2003 + A1/2009 – EN 388/2016 – EN 511/2006 – ISO 13997**



#### Niveaux des performances :

**EN : 388 : 2016**

**EN 511 : 2006**

Abrasion : 2 / 4      Froid convectif : 1 / 4  
Coupure EN 388 2016 : 1 / 4  
Déchirure : 2 / 5      Froid de contact : 2 / 4  
Perforation : 1 / 4      Imperméabilité : 0 / 4  
Coupure EN ISO 13997 : X / F

#### Utilisations recommandées :

- Gants spécialement conçus pour la petite et moyenne manutention.
- Travaux extérieurs par temps froid et

#### Limites de protection :

- Ne pas utiliser pour la manipulation d'objets d'une température supérieure à 50°C.
- Ne pas utiliser pour la manipulation de produits chimiques ou liquides.

#### Entretien et stockage :

- Aucun entretien particulier n'est préconisé. Il est conseillé de stocker les produits dans un endroit à l'abri de la lumière, frais, sec et aéré.
- La destruction en fin de vie doit être contrôlée et respecter les exigences européennes